

Paris, jeudi 14 février 2002

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Bilan des passeports du 1% Logement pour 2001 :
Près de 480 000 aides aux ménages
et 830 millions d'euros (5,4 milliards de francs) versés.**

Créés par la convention Etat/UESL d'août 1998, les passeports du 1% Logement sont accordés en droits ouverts par les Comités Interprofessionnels du Logement (CIL) et les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI).

Ces produits ont pour but principalement d'aider les salariés des entreprises du secteur privé à devenir locataires - **aides loca-pass** [également accessibles sous condition aux jeunes de moins de 30 ans] - à financer des travaux dans leur logement - **prêt pass-travaux** - ou à couvrir des dépenses liées à un changement d'habitation pour raisons professionnelles - **aide mobili-pass**.

En 2001, près de 480 000 aides aux ménages et 830 millions d'euros ont été distribués, et se répartissent comme suit :

- **360 000 aides loca-pass**, représentant 135 millions € (890 millions de francs) de décaissements pour l'avance et 1 060 millions € (7 milliards de francs) d'engagements pour la garantie de paiement des loyers et charges ;
- **107 000 prêts pass-travaux**, correspondant à 685 millions € (4,5 milliards de francs)
- **6 600 aides mobili-pass** (mise en place au 2^{ème} trimestre), représentant 10 millions € (65 millions de francs).

Grâce à la forte mobilisation des CIL/CCI, les aides loca-pass et le prêt pass-travaux ont enregistré en 2001 une progression spectaculaire et l'aide mobili-pass un démarrage prometteur (cf. tableau joint).

Contact presse : Anne du BOUCHER - ☎ 01 44 85 81 00

Site internet : www.uesl.fr

Fiche pratique

Les passeports du 1% Logement distribués par les CIL/CCI : pour qui, pour quoi ?

- Les **aides loca-pass** sont accordées aux salariés des entreprises du secteur privé non agricole, aux jeunes de moins de 30 ans en situation ou en recherche d'emploi et aux étudiants boursiers d'Etat pour les aider à devenir locataires.

Les CIL/CCI financent gratuitement le dépôt de garantie - **l'avance loca-pass** - demandé par le bailleur à l'entrée dans le logement, et prennent l'engagement - **la garantie loca-pass** - auprès du bailleur d'assurer pendant 18 mois à compter de l'entrée dans le logement, le paiement du loyer et des charges locatives en cas d'impayé.

- Le **prêt pass-travaux** d'un montant maximum de 9 600 € - au taux de 1,5% l'an et d'une durée de remboursement de 10 ans - est distribué aux salariés des entreprises du secteur privé non agricole, qu'ils soient propriétaires ou locataires occupants de leur résidence principale, sous certaines conditions.

Depuis le 1^{er} janvier 2002, le prêt pass-travaux est également accordé aux copropriétaires occupants et aux bailleurs personnes physiques pour financer la réhabilitation de copropriétés dégradées. Consentis aux mêmes conditions que ci-dessus, son montant maximal a été porté à 18 000 €.

- L'**aide mobili-pass** est une subvention d'un montant maximum de 3 200 €, destinée à couvrir 6 mois de loyer et charges locatives en cas de double charge de logement et certaines dépenses liées au changement de logement. Elle est accordée aux salariés des entreprises du secteur privé non agricole de 10 salariés et plus, qui sont obligés de changer de logement, à l'entrée dans l'entreprise ou en cas de changement de lieu de travail au sein de l'entreprise.

**S'agissant d'aides distribuées en droits ouverts, tout demandeur qui remplit les conditions peut en bénéficier en s'adressant au CIL/CCI de son entreprise ou le plus proche de son domicile.
Les coordonnées des organismes sont disponibles sur le site internet de l'UESL : www.uesl.fr**

Les Passeports du 1 % Logement
Bilan au 31 décembre 2001

En euros

	1999	2000	2001	
				(dont 4 ^e trimestre)
AIDES LOCA-PASS (1)				
▪ Nombre de dossiers	12 057	77 837	363 056	114 405
<i>(avances et garanties)</i>	4 269 K€	26 472 K€	135 030 K€	45 109 K€
▪ Montants décaissés <i>(avance)</i>	13 331 K€	173 340 K€	1 066 349 K€	321 733 K€
▪ Montants engagés <i>(garantie)</i>				
PRET PASS-TRAVAUX				
▪ Nombre de dossiers	2 359	17 020	106 329	33 225
▪ Montants décaissés	12 120 K€	105 750 K€	685 932 K€	216 549 K€
AIDE MOBILI-PASS (2)				
▪ Nombre de dossiers			6 645	4 258
▪ Montants décaissés			9 893 K€	6 174 K€

(1) objectif 2001 : 120 000 - (2) mise en place au 2^e trimestre 2001